

14ème législature

Question N° : 89555	De M. Gérard Darmanin (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > sécurité sociale	Tête d'analyse > CMU et CMU complémentaire	Analyse > rapport. Cour des comptes. recommandations.
Question publiée au JO le : 29/09/2015 Question retirée le : 02/02/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes sur le fonds de financement de la CMU complémentaire. La Cour des comptes a rendu public, le 3 juin 2015, un rapport sur le fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, demandé par la commission des finances du Sénat. Au sein de ce rapport, la Cour des comptes préconise notamment, afin d'assurer un meilleur accès à tous à la CMU-C, de favoriser le recours à la CMU-C en interrogeant les fichiers des administrations sur un champ élargi, en assurant le recueil exhaustif des demandes de CMU-C lors de l'instruction des demandes de RSA et en rendant obligatoire l'engagement par les caisses d'assurance maladie d'une démarche systématique de promotion de la CMU-C auprès des publics concernés. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet et de lui indiquer s'il envisage de mettre en place cette recommandation et sous quel calendrier.